

Compte rendu de la réunion du conseil municipal

Séance du 18 Juin 2018

L'an 2018 et le 18 Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bannes sous la présidence de Fabrice MARECHAL, Maire.

Présents : M. MARECHAL Fabrice, Maire, Mme GAY Pascale, MM : BLANCHARD Albert, PHILOTAS Olivier, ROYER André, VIGNETÉY Alain

Excusé ayant donné procuration : M. GILLOT David à M. BLANCHARD Albert

Excusé : M. THIEBAUT Ludovic

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 8
- Présents : 6

Date de la convocation : 14/06/2018

Date d'affichage : 14/06/2018

A été nommé secrétaire : M. VIGNETÉY Alain

Ordre du Jour :

- Acquisition d'une parcelle pour implantation de la STEP,
- Facturation frais scolaires à la CCGL,
- Décisions modificatives budgétaires,
- Organisation de la Fête Nationale,
- Questions diverses.

Délibération 2-1-2018 - Acquisition d'une parcelle pour l'implantation de la STEP

Pour implanter la STEP, la commune doit acquérir une nouvelle parcelle.

Le projet étant d'utilité publique, la SAFER n'exercera pas son droit de préemption.

Les discussions ont été engagées avec le propriétaire, Monsieur Jean-Marie THIERRY sur le tarif d'achat proposé à savoir :

Une partie de la parcelle ZB19 pour une superficie de 33 ares pour un montant de 1.200 €

Le conseil doit délibérer sur points suivants :

1. Autoriser le Maire à faire établir l'acte d'achat et faire exécuter les démarches nécessaires auprès des divers intervenants, publicité foncière, géomètre, ... ;
2. Autoriser le Maire à représenter la commune lors de la signature de l'acte ;

3. A ratifier le montant d'achat de 1.200 € pour les 33 ares de la parcelle ZB19.

Après avoir délibéré, le conseil se prononce sur les points évoqués de la manière suivante :

- Autorise le Maire à faire établir l'acte d'achat et faire exécuter les démarches nécessaires auprès des divers intervenants, publicité foncière, géomètre, ... ;
- Autorise le Maire à représenter la commune lors de la signature de l'acte ;
- Ratifie les montants d'achat de 1.200 € pour les 33 ares de la parcelle ZB19.

A l'unanimité (pour : 7 - contre : 0 - abstentions : 0)

Délibération 2-2-2018 - Facturation des frais scolaires à la CCGL

En conséquence de la prise de la compétence scolaire par la CCGL depuis le 1er janvier 2017, la commune met à disposition les locaux scolaires, de cantine et de garderie depuis cette date. Elle met également à disposition les employés de la commune qui n'ont pas souhaité être transférés au service enfance et jeunesse de la CCGL.

Ces mises à disposition doivent faire l'objet d'une facturation de la part de la commune de Bannes à la CCGL.

Après compilation des éléments utiles aux calculs correspondant à ces mises à disposition, le montant à facturer relatif aux frais scolaires s'élève à 19.663,38 €, détaillé comme suit :

- Charges de personnel : 10.615,26 €
- Assurance : 590,64 €
- Chauffage : 6.478,22 €
- Electricité : 1.979,26 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à la facturation des frais sus-indiqués d'un montant de 19.663,38 € à la CCGL.

Il est a noté que cette délibération remplace la délibération n°1-1-2018 du 20 avril 2018

A l'unanimité (pour : 7 - contre : 0 - abstentions : 0)

Délibération 2-3-2018 - Décision modificative budgétaire

En conséquence de l'acquisition de la parcelle ZB19 et dans la continuité de la mise en place de périmètre de protection des captages d'eau potable, le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire comme suit :

- Article 2033 " Frais d'insertion" : + 500,00 €
- Article 2111 " Terrains" : +7.500,00 €
- Article 21318 " Immobilisations corporelles - autres bâtiments " : +5.800,00 €
- Article 2041581 "Subventions d'équipement versées" : -13.800,00 €

A l'unanimité (pour : 7 - contre : 0 - abstentions : 0)

Délibération 2-4-2018 - Périmètre de protection des captages d'eau potable

Le dossier relatif à la mise en place du périmètre de protection des captages d'eau potable de la commune a fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 5 avril 2018.

En plus de la pose d'une clôture et d'un capot, il est préconisé dans l'arrêté précité de faire effectuer des pompages d'essai et une inspection vidéo.

Différentes entreprises ont été contactées pour ces opérations et la Vauthrin Forages a établi un devis d'un montant de 13.550 €TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- accepte le devis présenté par la société VAUTHRIN FORAGES s'élevant à 13.550 € TTC,
- autorise le Maire à effectuer toutes demandes de subvention dont pourrait bénéficier ce projet (département, GIP, région) et l'autorise à signer tous documents relatif à ces demandes.

A l'unanimité (pour : 7 - contre : 0 - abstentions : 0)

Organisation Fête Nationale :

Comme les années précédentes, l'invitation au repas du 13 Juillet au soir sera distribuée dans les boites aux lettres avec un retour des inscriptions impératif pour le 6 Juillet. L'installation des tentes se fera le **dimanche 8 juillet à partir de 8h**. Les personnes de bonne volonté désirant nous aider seront les bienvenues.

Questions et points divers :

- L'association 4 Pattes au Pays des 4 Lacs s'était proposée pour venir tenir la buvette lors de la fête patronale, le dimanche 5 Aout. Le conseil donne son accord à l'unanimité.
- Suite à la démission d'André KUNZELMANN du SIALC, le syndicat a procédé à une nouvelle élection avec, pour président Bernard JOFFRAIN, maire de Charmes et Jean Daniel BONHOMME, membre du conseil municipal de Charmes. Pour rappel, les travaux devraient débuter début juillet.
- La circulation sur Bannes va être perturbée durant les mois de juillet et août à cause des travaux sur l'assainissement, sachant que les chantiers sur la STEP, la pose et la réfection des conduites vont quasiment débuter ensemble. De plus, suite à la réfection de la D74 (ancienne nationale) la circulation sera d'abord alternée puis complètement coupée jusqu'à mi-août. Enfin, des travaux sur Peigney conduisent à la mise en place d'un itinéraire de déviation par Bannes.
- Par ce que la propreté de notre village nous concerne tous, le conseil municipal décide de mettre en place une matinée citoyenne le dimanche 1er juillet afin de nettoyer différents endroits du village, comme les abords de la poudrière par exemple. Le rendez-vous est donné, devant la salle des Fêtes à partir de 8h. Le pot de l'amitié qui clôturera cette matinée sera offert aux participants, que nous souhaitons nombreux. Un article paraîtra dans la presse et une lettre d'information sera adressée aux habitants.
- Le conseil municipal a décidé d'acquérir un petit chapiteau de 4mx6m dont le montant s'élève à 580€.

En mairie, le 19/06/2018
Le Maire, Fabrice MARECHAL